

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI**

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME (485<sup>e</sup>) RÉUNION ORDINAIRE DU **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, TENUE LE 12 FÉVRIER 2019, À LA SALLE GÉRARD-ARGUIN (LOCAL H7-1190) DU PAVILLON ALPHONSE-DESJARDINS

**RÉSOLUTION CAD-11870**

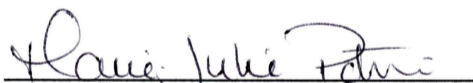
**Renouvellement de mandat de Mme Esther Laprise au Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence**

- ATTENDU** la Politique contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** l'article 8 de ladite politique;
- ATTENDU** la résolution CAD-11193 du Conseil d'administration relative au renouvellement de mandat de Mme Esther Laprise au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la consultation effectuée auprès du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC concernant le renouvellement de mandat de Mme Laprise au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence;
- ATTENDU** la recommandation du vice-recteur aux partenariats et secrétaire général;

Sur PROPOSITION de Mme Denyse Blanchet, APPUYÉE par M. Jimmy Boulianne, il est **RÉSOLU à l'unanimité** :

- DE** renouveler le mandat de Mme Esther Laprise, chargée de gestion au Service des communications et des relations publiques, à titre de représentante du Syndicat des professionnelles et professionnels de l'UQAC au sein du Comité institutionnel contre le harcèlement et la violence, pour un troisième mandat de deux (2) ans débutant le 13 février 2019.

La secrétaire de réunion,

  
Marie-Julie Potvin

Saguenay, le 13 février 2019